

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

23/02/2023

26 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mme HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCCO Pascal. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, M. PICHE Barthélémy à M. LESAGE Claude, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian, M. LOMBARD Daniel à M. CEVOZ-MAMI Christian, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine, Mme Caroline MADELON.

OBJET : BUDGET ANNEXE ADS – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BP 2023

Considérant les résultats du compte administratif 2022 ci-dessous,

Budget ADS	CA 2022
Recettes de fonctionnement	126 191.58
<i>Reprise excédent 2021</i>	<i>0.00</i>
Dépenses de fonctionnement	126 191.58
<i>Reprise déficit 2021</i>	<i>0.00</i>
Résultat de fonctionnement 2022	0.00
Recettes d'investissement	6 384.00
<i>Reprise excédent 2021</i>	<i>6 384.00</i>
Dépenses d'investissement	0.00
<i>Reprise déficit 2021</i>	<i>0.00</i>
Résultat d'investissement 2022 sans RAR	6 384.00
<i>RAR 2021 - Recettes</i>	<i>0.00</i>
<i>RAR 2021 - Dépenses</i>	<i>0.00</i>
Résultat d'investissement 2022 avec RAR	6 384.00
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (hors RAR)	6 384.00
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (avec RAR)	6 384.00

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un **solde nul** dans la section de fonctionnement et un **excédent** dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2023 :

- 6 384.00 € au compte 001 – Recettes d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 du budget primitif 2023 comme suit :

- 6 384.00 € au compte 001 – Recettes d'investissement.

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 09/03/2023,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

